

# SÉANCE DU 14 JANVIER 2015

L'An deux mil quinze le quatorze janvier, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROBERT, Maire.

Date de convocation : 3 Janvier 2015  
Date d'affichage : 3 Janvier 2015  
Nombre de conseillers en exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Étaient présents :** Mesdames BERANGER, DECAUX, FRAPIER, NIEPCERON et TERRENERE.  
Messieurs BOURSE, COUSSEAU, HÉROUX, LE TERRIEN, TARTARET et TURMINEL formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Madame DURAND et Monsieur DESJONQUERES.

**Procuration :** Madame Claire DURAND donne procuration à M. Arnaud TURMINEL.

**Secrétaire de séance :** Madame Sandrine BERANGER est élue secrétaire de séance.

## **I - SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE :**

### **AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE LYONNAISE DES EAUX**

Monsieur ROBERT rappelle que la collectivité a conclu le 9 décembre 2013 avec la Lyonnaise des eaux, un contrat pour la délégation du service public d'eau potable. Après vérification, la formule d'indexation des tarifs de base est erronée. La somme des coefficients ajoutée à la part fixe doit être égale à 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification et autorise Monsieur ROBERT à signer l'avenant N° 1.

## **II – AUTORISATION DE DÉPENSER EN 2015**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il conviendrait de l'autoriser, jusqu'à l'adoption des budgets 2014, à engager, liquider et mandater les dépenses 2014, à savoir :

L'article l 1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que "dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut alors, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette."

Les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Les montants et leur affectation, pour chaque budget, concerné de la collectivité sont :

### **A - BUDGET GÉNÉRAL**

Il est rappelé que les dépenses d'investissements budgétisées en 2014, hors emprunt, s'élevaient 190 151 € Conformément aux textes applicables, Monsieur ROBERT propose au conseil municipal de faire application de l'article l 1612-1 du code général des collectivités territoriales, à hauteur maximal du quart, soit 47 535 €.

Il propose de répartir les crédits suivants :

	<i>Opération</i>	<i>Article</i>	<i>Somme</i>
	cimetière		7 535.00 €
65	Ecole Publique		10 000.00 €
69	<del>Voirie</del> ⇒ chemins communaux		5 000.00 €
72	Eclairage public		5 000.00 €
	Bibliothèque		5 000.00 €
96	Mairie		10 000.00 €
97	Salle des Fêtes		5 000.00 €
	<b>Soit un TOTAL de</b>		<b>47 535.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les propositions du Maire, dans les conditions exposées ci-dessous.

Arrivée de M. Vincent DESJONQUERES.

### **III – ORGANISATION DE LA ROUE TOURANGELLE**

Monsieur le Maire informe que la 14<sup>ème</sup> édition de "La Roue Tourangelle" traversera notre village, le Dimanche 26 Avril, précédée d'un défilé de voiture de collections, et d'une caravane publicitaire.

Ce spectacle est gratuit pour le public, mais, afin de sécuriser le passage de la course, il est nécessaire de trouver des personnes bénévoles pour effectuer la mission de "signaleur".

Les membres du Conseil municipal prennent note de cette information. Une réunion préparatoire aura lieu le 17 Avril pour ces personnes bénévoles.

### **IV – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DDLLP**

M. ROBERT indique que le Conseil Général a décidé de réactualiser les conventions liant le Département et les Communes, pour le développement de la lecture publique. Ces nouvelles conventions revisitées ont pour particularité de disposer d'un article optionnel, qui permet de fixer des objectifs d'amélioration de la qualité des services offerts à la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à la majorité absolue - 1 abstention - le renouvellement de cette convention pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, par tacite reconduction, et charge M. le Maire de la signer.

### **V – QUESTIONS DIVERSES**

#### **ELECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015**

M.ROBERT informe que les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars prochain. Notre commune dépend dorénavant du canton de Château-Renault. Les conseillers départementaux sont désormais élus au scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours ; deux conseillers départementaux de sexe différent formant un binôme sont élus dans chaque canton au scrutin majoritaire à deux tours. Le tableau des permanences sera fixé lors de la prochaine réunion.

#### **INTERVENTION DE M. DESJONQUERES**

- Eclairage extérieure du parking de l'école, à revoir.
- le stationnement devant l'école est insuffisant, lorsqu'il y a une manifestation à la salle des fêtes.

#### **CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE**

M. HÉROUX explique l'organisation prévue pour la prochaine cérémonie des Vœux, qui se déroulera le Samedi 17 janvier 2015, à 18 heures, à la salle "la Runcia".

#### **Pour information**

- l'Association "Boucan et Cie" organise le 7 mars prochain, un concert intitulé " Les Aventures de Renaud SÉCHAN" à la salle des Fêtes "la Runcia".
- Une réunion d'information sur l'accessibilité des bâtiments aux handicapés, aura lieu le Mardi 27 janvier, à 14 h.
- Les travaux de la station d'épuration de L'Enclôître sont terminés, ainsi que la canalisation de refoulement pour celle de la Cressonnière,
- La date du prochain conseil municipal est fixée au **Mercredi 11 Février 2015**, à 20 heures.

Clôture de la séance à 21 h 40.

Affiché le 10 Février 2015